Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☑ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☑ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☑ Showthrough / Transparence
- ☑ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

☑ Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi 11 Septembre, 1849 No. 104.

NOUVELLE LETTRE

DE M. LE MARQUIS DE VALDEGAMAS.

Les lettres de M. Juan Donoso Cortez, marquis de Valdegamas, à M. de Montalembert, publiées par l'*Univers* et reproduites dans toutes les langues de l'Europe avaient excité en Espagne de vives controverses. Divers journaux de Madrid les avaient surtout attaquées ; le noble et éloquent écrivain n'a pas cru devoir dédaigner ces attaques ; voici une réponse qu'on a trouvé dans le *Heraldo* du 29 juillet.

A MM. les rédacteurs du Pais et du Heraldo.

Berlin, le 16 juillet 1849.

Mes chers amis, en réponse aux lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le comte de Montalembert, il a paru dans les journaux que vous rédigez deux articles où la courtoisie accompagne le talent. Il fut un temps où j'étais un opiniâtre joûteur dans les combats intellectuels. Ce temps est passé, depuis que je suis arrivé à me persuader que les controverses servent de peu, et qu'elles sont un obstacle plutôt qu'un aiguillon au genre humain dans la course rapide qui l'emporte. Les siècles des argumentations sont les siècles des sophistes; et les siècles des sophistes sont les siècles des grandes décadences. Derrière les sophistes viennent toujours les barbares, envoyés de Dieu pour couper avec leur épée le fil de l'argument.

Néanmoins j'ai voulu aujourdhui manquer à ma résolution, en faveur de notre amitié, et pour donner un public témoignage de mon estime pour vous et de l'hommage que je suis disposé à rendre à vos talents distingués.

Je dirai donc quelques unes des nombreuses choses que j'aurais à dire touchant les observations que vous avez faites sur mes lettres. Et comme le temps me manque pour envoyer une copie de cet écrit à chacun des journaux sus-mentionnés, je l'envoie seulement au premier qui m'a attaqué, priant l'autre de vouloir bien le reproduire dans ses colonnes puisqu'il est adressé à tous les deux. Je dois déclarer de plus, qu'une fois la plume en main, je voudrais répondre également aux autres journaux, si toute fois il en est d'autres qui m'aient honoré de leurs attaques ; mon silence à leur égard ne doit donc être attribué qu'à cette seule raison que je ne reçois que le *Pais*, la *Espano* et le *Heraldo*.

Un de vous m'a accusé des manichéisme et d'appartenir à l'ecole néo-catholique. Quant à cette dernière partie de l'accusation, je déclare ici: d'abord que j'ignore si cette école existe ; en second lieu, que si elle existe j'ignore ce qu'elle veut ; en troisième lieu, qu'en tout cas je ne lui appartiens pas. Je suis catholique pur ; je crois et professe ce que professe et croit l'église catholique, apostolique romaine. Pour savoir ce que je dois croire et ce que je dois penser, je ne regarde pas les philosophes, je regarde ses docteurs ; je ne questionne pas les sages, ils ne pourraient pas me répondre ; j'interroge plutôt les femmes pieuses et les enfans, deux vases de bénédiction, parceque l'un est purifié par les larmes et que l'autre est encore embaumée du parfun de l'innocence.

J'ai vu deux édifices gigantesques, deux tours babyloniennes, deux civilisations splendides élevées au plus haut point par la sagesse humaine : la première est tombée au son des trompettes apostoliques, et la seconde va s'écrouler au son des trompettes socialistes. Et en présence de ce spectacle effroyable, je me demande à moi-même avec terreur si la sagesse humaine est autre chose que vanité et affliction d'esprit. Je ne me cache pas qu'il y a des hommes d'une optimisme invincible, pour qui c'est chose évidente que la société ne tombera pas, attendu qu'elle n'est pas tombée encore, et aux yeux desquels le nuage, loin de grandir, s'en va se dissipant dans les airs. Pour eux la révolution de Février fut le châtiment, et ce qui vient est la miséricorde. Ceux qui vivront verront, et ceux qui verront seront épouvantés de voir que la révolution de Février n'a été qu'une menace, et que maintenant s'avance le châtiment.

Quand à l'accusation de manichéisme, si elle était fondée, elle serait de la plus haute gravité. Les manichéens, dans les temps modernes comme dans les temps anciens, ont affligé l'Eglise par des scandales et ont rempli son cœur d'amères tribulations, mais l'accusation manque évidemment de tout fondement.

Si la co-existence du mal et du bien suffisait pour constituer le manichéisme, l'église serait manichéenne puisque l'église, les livres saints et tous les docteurs proclament d'une seule voix que le mal et le bien sont mêlés dans le monde. Si la lutte entre le bien et le mal suffisait pour constituer le manichéisme, l'église serait manichéenne puisque l'Eglise, les livres saints et tous les docteurs proclament d'une seule voix que cette lutte existe depuis que la grande tragédie a commencé dans le paradis terrestre, et que cette lutte s'étendra dans toute la durée des temps. Si la victoire *naturelle* du bien suffisait pour constituer le manichéisme, l'église serait manichéenne, puisque l'église, les livres saints et tous les docteurs proclament d'une seule voix que le bien ne peut triompher du mal que par un miracle. Le déluge, par lequel le bien sortit triomphant du mal, fut un miracle. La venue au monde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel le bien triompha du mal, fut un miracle, et le jugement dernier, par lequel le bien triomphera du mal pour toujours, est comme le couronnement de tous les miracles.

Les sociétés humaines et les individus, sont soumis à la même loi, bien que cette loi agisse sur les sociétés, autrement que sur l'homme. Le mal triomphe de l'homme comme il triomphe de la société, *naturellement* ; et il n'est vaincu dans l'homme, comme dans la société que par une influence miraculeuse. L'influence miraculeuse qui sauve l'homme s'appelle *grâce*, et la *grâce*, qui est dans l'homme le principe de la *justification*, est en même temps le principe de toute victoire.

Entre le salut des sociétés et celui de l'homme il y a donc cette ressemblance : que tous deux s'opèrent par un miracle ; et cette *différence* : que dans l'homme le miracle est ordinairement intérieur et invisible, et que dans la société il est extérieur et, pour ainsi dire, palpable. Dieu parle à l'homme sans bruit de paroles ; il parle au monde avec le fracas du tonnerre.

Il n'y a donc manichéisme ni dans l'existence du mal à côté du bien, ni dans sa lutte contre le bien, ni dans sa victoire obtenue par les moyens naturels.

Quand y aurait-il donc manichéisme ? Il y aurait manichéisme si j'avais donné aux ravages du mal une existence indépendante de la volonté de Dieu ; si je l'avais fait Dieu, si je l'avais signalé du doigt comme rival du Très-Haut disputant avec lui dans de prodigieuses batailles à qui doit appartenir la domination du ciel et de la terre, l'empire sur le visible et sur l'invisible, sur les anges et sur les hommes. Un tel blasphême n'a jamais été dans mon dœur et n'est jamais venu sur mes lèvres.

Lucifer n'est pas le rival, il est l'esclave du Très-Haut. Le mal qu'il inspire ou qu'il établit dans l'âme, il ne l'établit pas, il ne l'inspire pas sans la permission du Seigneur ; et le Seigneur ne le permet que pour châtier les impies ou pour purifier les justes par le fer brûlant des tribulations. De cette sorte le mal même arrive à se transformer en bien sous la conjuration toute puissante de celui qui n'a d'égal, ni pour la puissance, ni pour la grandeur, ni pour le prodige ; qui est celui qui est, et qui a tiré tout ce qui est au dehors de lui des abîmes du néant.

On m'a fait une objection plus grave encore. On peut, dit-on, tirer de mon opinion sur le triomphe irrémissible du mal une conséquence qui attaque non seulement le Catholicisme, mais encore le christianisme, puisque dans ce cas la mission du Christ serait virtuellement déclarée insuffisante.

Cette objection renferme deux grandes erreurs, l'une relative à mon opinion ; l'autre relative à la mission du Sauveur du genre humain.

Je suis si éloigné de croire au triomphe irrémissible du mal que j'ai dit tout le contraire. Par le Déluge le bien a triomphé du mal, par le venue du Seigneur le le bien a triomphé du mal ; par le jugement dernier le bien triomphera du mal, et son triomphe n'aura pas de fin, puisque les temps seront arrivés à leur terme et que l'éternite n'a point de limites.

Ce que j'ai dit, c'est que le mal triomphe *naturellement* du bien, et c'est là non-seulement une proposition certaine, c'est encore une proposition consacrée par la doctrine catholique. Le catholicisme ne dit pas que l'homme soit puissant pour triompher du mal ; il dit expressément le contraire, puisqu'il enseigne que les sociétés ne peuvent triompher du mal qu'avec l'aide du bras de Dieu, et que l'homme n'en peut triompher qu'avec l'aide de sa grâce. Dès-lors, en affirmant d'une part le triomphe *naturel* du mal sur le bien, et d'autre part le triomphe *surnaturel* de Dieu sur le mal, je ne fais autre chose que réduire en une formule, qui les contient brièvement, les grands principes du catholicisme, fondé tout entier sur l'ommipotence divine et sur la fragilité humaine.

Arrivant maintenant à l'erreur relative à la mission de Notre-Seigneur JésusChrist, je dirai que Jésus-Christ ne s'appelle pas et n'est pas Sauveur, parce qu'il a sauvé tous les hommes : il s'appelle et il est Sauveur, parce que avant sa venue personne ne pouvait se sauver, et que depuis sa venue tous, s'ils le veulent, *peuvent* se sauver. Quant au premier point, on sait que les justes de l'ancienne loi l'attendaient dans le sein d'Abraham, et qu'ils n'en sortirent pour monter aux cieux que rachetés par son très précieux sang. Quant au second point, le texte de l'Evangile est formel : " In proprio " venit et sui eum non receperunt, Quotquot autem re- " ceperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his " qui credunt in nomine ejus ; qui non ex sanguinibus, " neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed " ex Deo nati sunt." (Saint Jean. c. I, v. 11, 12, 13).

En un mot, et pour que cette doctrine soit aussi claire que le soleil qui nous éclaire, le mystère de la Rédemption se réduit principalement au rétablissement, par les mérites du Sauveur et par sa grâce, de l'heureux équilibre de la liberté humaine, rompu par le péché.

L'homme a passé par trois états divers : dans le premier il etait complètement libre, et sa liberté consistait dans le pouvoir qui lui fut donné de choisir entre son salut et sa perte. Usant de sa liberté, l'homme a voulu se perdre, il s'est perdu. En se perdant, il est entré dans le second état. Ce qui distingue principalement ce second état du premier, c'est qu'au lieu d'un liberté complète l'homme n'a plus en lui qu'une liberté amoindrie. L'homme n'eut plus la puissance de ce sauver, quoiqu'il pût se perdre : sa liberté était tombée dans le même abîme que son innocence. A la venue du Seigneur il passa au troisième état, dans lequel il recouvra toute sa liberté primitive par le moyen de la grâce qui fut donnée à l'homme en un degré suffisant par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont le très précieux sang lava la tache du péché : " Ubi aban- " davit delictum ibi gratia superabundavit." Avec la grâce il recouvra son entière liberté le pouvoir de choisir entre son salut et sa perte.

L'homme peut se décider pour l'un ou pour l'autre de ces deux chemins ; il peut se décider pour celui de sa perdition, sans que dans sa perdition définitive il ait le droit de s'élever contre Dieu, pas plus qu'Adam n'eut ce droit lors de la perdition première. L'homme est libre, souverainement libre en présence de son Dieu, qui respecte la liberté humaine, comme renfermant le plus profond de ses desseins et comme la plus sublime de ses œuvres. Le libre-arbitre est une chose si inviolable, si sainte, que ni Dieu ni l'homme ne peuvent empêcher l'homme dans les deux actes les plus grandioses et en même temps les plus terribles de cette redoutable liberté : l'acte par lequel l'homme tue son corps, et l'acte par lequel l'homme perd son âme : le suicide et le péché. Il n'y a aucune liberté qui n'ait été ou qui ne puisse être confisquée par quelque tyrannie, sauf la liberté par excellence, qui est mise hors de la juridiction des tyrans. Ils peuvent tout contre moi, tout, hormis de m'obliger à vivre si j'abhore la vie, et de me pousser par force au port du salut si je ne veux pas me sauver.

Et on voit comment la question de l'avenir des sociétés peut se traiter largement sans qu'aucune des solutions possibles soit contraire au catholicisme. La question est une question de liberté. Il s'agit de vérifier seulement si les sociétés humaines vont, par le chemin qu'elles suivent librement, à la perfection ou à la mort. Vous avez le bonheur d'être convaincus qu'elles vont au premier but ; moi, j'ai le malheur d'être persuadé qu'elles marchent au second.

Je dis plus encore : je dis que ma solution, sans être acceptée et définie par l'Eglise, sans être formellement articulée dans les divines Ecritures, et sans avoir été expressément soutenue par les docteurs, est néanmoins celle qui conserve la plus grande conformité avec l'esprit intérieurement répandu dans le catholicisme.

Suivez avec moi les pas du Sauveur depuis la crèche jusqu'à la croix sur laquelle il meurt. Que signifie ce nuage de tristessse qui couvre perpétuellement sa face sacrée. Les peuples de Galiléee l'ont vu pleurer ; la famille de Lazare l'a vu pleurer ; ses disciples l'on vu pleurer ; Jérusalem l'a vu mondé de larmes. Tous, tous ont vu des larmes dans ses yeux. Qui a vu le rire sur ses lèvres ? Et que voyaient ces yeux humides de larmes devant qui étaient toutes choses, celles du passé, celles du présent, celles de l'avenir ? Voyaient-ils le genre humain naviguant sur une mer calme et heureuse ? Non, non. Ils voyaient Jérusalem tombant sur Dieu ; les Barbares tombant sur les Romains ; le protestantisme tombant sur l'Eglise ; les révolutions allaitées par le protestantisme tombant sur les civilisations ; et le Dieu terrible, le Dieu de justice tombant sur tous.

Voilà ce qu'ils voyaient, et voilà pourquoi les yeux du Sauveur eurent des larmes jusqu'au moment où ils se fermèrent, voilà pourquoi son âme fut triste jusqu'à la mort.

Voyons maintenant ce qu'il disait : Que disait-il à ses disciples, et, dans la personne de ses disciples, à son Eglise, et dans son Eglise à tous les chrétiens, et dans tous les chrétiens à tous ceux qui représentaient le bien sur la terre ? Leur promettait-il, par hasard, la prospérité et la victoire ou les catastrophes et les tribulations ?

" Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum.... " Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in " conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos ; et ad " præsides et ad reges ducemini propter me in testimo- " nium illis et gentibus." (S. Math. c. 10. v. 16, 17, 18)

Et plus loin :—" Tradet autem frater fratrem in mortem, et pater filium ; et insurgent filii in parentes et morte eos afficient : et eritis odio omnibus propter nomen meum." (S. Math. c. 10. v. 21, 22.)

Si la destinée de l'humanité est de se perfectionner et de grandir, il est clair que jamais elle ne sera plus parfaite et plus grande qu'à la fin des temps : Or, écoutez quelque chose de ce que sera cette fin.

" Et est datum illi (à la bête, incarnation du mal) bellum facere cum sanctis, et vincere eos, Et data est illi potestas in omnem tribu et populum, et linguam et gentem. Et adoraverunt eam omnes qui inhabitant terram quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ agni, qui occisus est ab origine mundi. (Apoc. c. 13, v. 7, 8.)

Et vidi angelum descendentem de cœlo, habentem clavem abyssi et catenam magnam in manu suâ ; et apprehendit draconem, serpentem antiquum qui est diabolus et Satanas, et ligavit eum per annos mille : et misit eum in abyssum, et clausit, et signavit super illum, ut non seduceat amplius gentes. (Apoc., c. 20, v. 1, 2, 3.)

De ce textes il résulte que les flots de la mer inonderont la terre et s'élèveront vers le ciel ; que ceux qui se sauveront de ce débordement épouvantable seront peu nombreux ; que les saints seront vaincus ; que tout, dans le troupeau du Seigneur, sera tribulation et pleurs, tentations et enchantements, et enfin que tous succomberaient si le bras du Dieu fort n'enchaînait les monstres.

Voici toute ma doctrine : Le triomphe *naturel* du mal sur le bien, et le triomphe *surnaturel* de Dieu sur le mal. Là se trouve la condamnation de tous les systèmes de progrès et de perfectionnement au moyen desquels les modernes philosophes, trompeurs de profession, ont essayé d'endormir les peuples, ces éternels enfants.

Et qu'on ne me dise pas que nous sommes loin de la fin : qui pourrait d'ailleurs le dire, et qui le sait ? Pour moi, ce que je sais, c'est que ces grands accroissements du mal ne peuvent se réaliser que de deux manières : ou subitement et par miracle, ou progressivement et lentement, suivant la loi naturelle des causes et des effets. Le premier mode est impossible, parce qu'il en résulterait que le mal vient de Dieu et non de la liberté de l'homme, et par conséquent que Dieu est le mal, et que Dieu est le diable, suivant le blasphème de Proudhon. S'il est impossible d'admettre ce premier mode, il est inévitable d'admettre le second. Alors, et j'appelle sur ce point votre attention, il est nécessaire de supposer que le mal, pour atteindre ce degré de développement et de force, vient de bien loin et de temps bien reculés : d'où il suit que pour prouver que mes observations n'ont pas d'application à l'époque présente, l'impossible démonstration que nous sommes encore loin de la fin ne suffirait pas : il faut de plus la démonstration plus impossible encore que nous sommes loin du commencement.

Du reste, je ne donne cette dernière raison que pour ce qu'elle vaut, comme raison subsidiaire. Le dernier jour voisin de l'éternité, Celui-là seul le connaît et le sait qui est éternel. Excepté Lui, tous l'ignorent dans le ciel et sur la terre. Cependant, il ne serait pas prudent d'oublier que depuis six mille ans déjà le genre humain marche dans le monde ; que son front souillé de sueur et de poussière est couvert de cheveux blancs ; que cette période de six mille ans est une période biblique redoutable ; que saint Vincent Ferrier passa pour l'Ange de l'Apocalypse ; que les plus grandes apostasies ont été consommés en Europe ; que la lumière évangélique a pénétré dans les régions les plus éloignées ; que, sans aucun doute, des prophéties qui annoncent la fin beaucoup sont déjà accomplies, et que les autres s'accompliront.—A continuer.

DU JOURNAL DE QUEBEC.

LA RELIGION, M. CHINIQUY ET " L'AVENIR."

Trépassé est venu répondre dans l'*Avenir* du 15, à notre article du 10, intitulé : " La religion, M. Chiniquy et l'*Avenir* " pour ne soutenir qu'un seul des faits qu'il avait disputés à la poussière des tombes, afin d'en écraser le clergé Canadien tout entier. Le reste il l'abandonne, se contentant d'affirmer que nous nions sans appuyer nos dénégations de preuves, comme si la preuve n'était pas l'obligation de celui qui accuse. Nous pouvions donc nous contenter de crier ; mais nous avons fait plus, nous avons prouvé. S'il y avait une logique par laquelle l'accusé serait tenu de prouver qu'il est innocent, la calomnie serait heureuse, elle régnerait en vainqueur sur le monde, sacrifiant impitoyablement tout ce qui ne fléchirait pas le genou devant elle. Mais heureusement pour l'humanité, ses destinées sont confiées à des lois plus équitables et plus rationnelles.

Puisque " *Trépassé* " nous attaque personnellement et nous nomme, il eût agi avec plus de courage en signant son nom. Mais nous comprenons parfaitement son motif, pour jeter ses calomnies, avec tant de cynisme à la face de ses adversaires, il avait besoin de la nuit ; aujourd'hui qu'il est flétri, il a besoin de se cacher davantage pour dérober aux regards la tache qui couvre son front. C'est au moins une preuve qu'il y a encore chez lui quelque chose de l'humanité. La honte vient du cœur comme le crime, à travers lequel elle sainte quelquefois pour se poser sur les traits du coupable et l'accuser.

Dans notre article du 10, pas plus qu'aujourd'hui nous n'avons prétendu défendre les actes de chaque prêtre ou de chaque évêque en particulier, nous nous sommes appuyé sur une base plus large. Nous avons défendu l'institution du sacerdoce que " *Trépassé* " s'efforçait d'amoindrir et de déconsidérer afin de mieux arracher la religion du cœur des peuples, sachant qu'une religion sans sacerdoce est une lettre morte. " Comment sauront-ils, dit S. Paul, si on ne leur enseigne ;" or l'enseignement n'a lieu que par la parole. Si donc vous tuez la parole votre œuvre est accomplie, vous tuez la religion.

Nous avons défendu le clergé du Canada en demandant à ceux qui le dénigraient d'étaler leurs œuvres pour les comparer aux siennes. Nous ne dirons pas " que celui qui est sans péchés lui jette la première pierre." parce que dans ce monde où rien n'est parfait, le mieux est le bien ; mais nous dirons que celui qui a *moins* de péchés ou qui a fait plus des sacrifices, *d'expiation* si vous voulez, nous disons nous de *miséricorde*, puisqu'ils sont les fruits du dévouement et de l'amour ; que celui qui a soulagé autant de misères humaines soit personnellement soit par ses institutions ; que celui qui a établi autant d'institutions d'éducation, petites et grandes, que celui-là " lui jette la première pierre." Pourquoi donc les socialistes de toutes les teintes se retirent-ils silencieusement sans amaser de pierre pour les lancer ? C'est qu'ils n'ont rien trouvé dans le néant de leurs œuvres pour leur donner le droit de frapper.

Nous avons dit ensuite : Votre intention en citant des faits isolés était de rendre tout le clergé du pays, depuis son établissement jusqu'à nos jours, responsable de ces faits ; mais vous avez mal choisi vos exemples même pour appuyer un principe faux. Nous avons démontré l'injustice de votre principe d'abord, et la calomnie de vos assertions ensuite.

Vous avez nié à M. Chiniquy le droit de se mêler de politique, parce que, avez-vous dit, la loi lui interdit *sagement* l'exercice du vote aux élections, et nous vous avons montré, la loi à la main, que vous ne connaissiez pas l'histoire du pays, lors même que vous vouliez vous en servir pour proclamer des doctrines injurieuses à l'humanité.

Vous avez avancé que M. le grand-vicaire Cadieux avait été *expulsé* de la cure des Trois-Rivières pour avoir entrepris un procès ruineux, et nous avons renversé votre assertion toute gratuite en prouvant d'abord que cette expulsion eût été un non-sens, et par des dates ensuite, qu'elle n'avait pas eu lieu, puisque le procès eut lieu en 1830 et que ce n'est qu'en 1834 que M. Cadieux laissa la cure des Trois-Rivières pour prendre celle de la Rivière-Ouelle.

Vous avez jeté vos perfides calomnies à la face même de l'immortel Plessis, de cet homme, l'histoire l'atteste, qui fit plus de bien en un jour que vous tous n'en avez fait collectivement dans toutes vos années d'existence, en l'accusant d'être la cause volontaire de meurtres et d'horribles scandales ; et à ces calomnies nous avons

opposé des documents authentiques et irrécusables contre lesquels sont venus se briser vos odieux mensonges.

Il ne restait plus qu'un fait, qu'une seule planche à laquelle " *Trépassé*" crut pouvoir s'accrocher dans son naufrage ; ce fait, cette planche, c'est " l'excommunication de toute une paroisse où s'étaient mariés, en présence de témoins seulement, un couple de jeunes gens, cousins *éloignés*, à qui, sous prétexte de dispense, *il voulait arracher plus que le pauvre couple ne possédait ?*"

Le *Journal* a pu répondre négativement à ces deux assertions. Car dans le cas cité par " *Trépassé*," dans l'*Avenir* du 16 du courant :

1° Il n'est pas question de jeunes gens, cousins *éloignés*, mais seulement de deux concubinaires publics un garçon et une *veuve*, entre lesquels il se trouvait un empêchement autre que celui de sa parenté, d'après ces expression de Mgr. Briand, dans une pièce du 5 février 1774 :

" Nous declarons que les personnes qui ont ainsi attenté " de se marier avec un empêchement sur lequel nous n'a- " vons pas dispensé, *parce que nous ne le pouvions pas et* " *qu'il fallait* recourir au Pape, se sont mis hors d'état " suivant les canons d'obtenir cette dispense du Pape même, etc."

Sur cette article les avancés du correspondant se trouvent donc faux de tous points, mais sur le 2d. article, l'évêque n'avait pas pu parler de ce qu'on ne lui connaissait (et de fait il n'en est nullement question dans la nombreuse correspondance du curé du lieu et de l'évêque, correspondance à laquelle " *Trepassé* " peut avoir succès s'il le juge à propos,) puisqu'il s'agissait d'un empêchement sur lequel l'évêque ne pouvait pas dispenser, mais seulement le Pape de qui encore les deux malheureux *s'étaient mis hors d'état d'obtenir* suivant les canons.

Donc double fausseté relevée, ainsi que l'indigne avancé qui suit. " Comme M. Briand aime un peu l'argent, il " exigea de ce pauvre malheureux une somme qu'il excé- " dait la valeur de sa terre." Cette hideuse calomnie n'a pas même le mérite de la vraisemblance.

Voyons à une accusation plus grave, sinon mieux appuyée :

" M. Briand excommunie non seulement les mariés et " les convives, mais toute la paroisse sans exception, en " sorte que M. et Mme de Gaspé, à *une lieue de la noce*, " se trouvent enveloppés dans l'excommunication."

D'abord l'excommunication ne fut pas lancée par l'évêque, elle avait déjà été encourue par les coupables *ipso facto*, et c'était bien là l'opinion du prélat lui-même, comme on le voit dans une lettre du onze février, même année, adressée au curé :

" Quant aux *témoins* et à tous *ceux* qui ont contribué à " cette damnable action, ils ont encouru l'excommunica- " tion *selon les canons*, et vous leur expliquerez ce terme, " ET CE N'EST PAS MOI QUI LES EXCOMMUNIE."

Il n'est pas nécessaire de prouver maintenant cette doctrine théologique, elle est suffisamment traitée dans les auteurs spéciaux pour qu'on se donne la peine d'y recourir et les textes des canons sont entre les mains de tous les catholiques instruits aussi bien que les décrétales des Papes et le droit canon en général. Nous parlons à des catholiques et non à ceux qui croient que des décrets des conciles s'usent !

2° Toute la paroisse *ne* fut *pas* excommuniée ; c'est une indigne fausseté que de le prétendre. L'évêque *déclara* excommuniés ceux qui l'étaient par le droit, savoir : (mandement du 5 fevrier 1849.)

" 1° Les deux personnes qui ont eu l'impiété d'atten- " ter de se marier contre les règles de l'église ; 2° toutes " les personnes qui ont *assisté* à cette sacrilége *cérémonie* " 3° tous ceux qui ont été à la criminelle réjouissance " de la fête ; et 4° plus particulièrement encore ceux qui " ont *conseillé* cette action, l'ont approuvée, aidée et auto- " risée."

Ne manquons pas d'ajouter que ce n'est pas une excommunication puisqu'en terminant son mandement le prélat ajoute :

"Si la désobéissance continue, nous procéderons à l'ana- " thème et aux cérémonies de l'excommunication, en dé- " nonçant les coupables par leurs noms, prénoms et quali- " tés.

Or cette mesure de rigueur n'a jamais été mise à effet.

Si votre frère a péché, avait dit J. C., reprenez-le en secret, s'il ne vous écoute pas, dites à l'Eglise ; s'il n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain." Ce n'est pas ce que vous auriez fait, vous autres socialistes de toutes les couleurs, au lieu de commencer par la douceur, vous auriez déchiré *votre père*, vous l'auriez calomnié au besoin, si vous n'aviez pas sous la main de documents ou de témoins capables de mentir comme vous, vous auriez exhumé les *mémoires passionnées* d'un homme qui a mieux aimé calomnier que de prendre la peine d'identifier les faits. Mais l'évêque sur le compte duquel vous vous êtes plu à mentir et que vous avez calomnié de toute la puissance de votre plume, cet évêque, ce successeur de St. Paul, n'a pas cru devoir dévier de la doctrine et des principes du Christ même ; il commence donc par les remontrances secrètes, comme le prouve sa lettre du 25 février 1774 où il motive ses procédés ultérieurs :

" Puisque, dit-il, toutes mes exhortations pleines de bonté et de douceur ne l'ont pas changé.. ."

2° Et la correction publique, qu'en pense l'apôtre des nations ? Il y avait au commencement du 1e siècle de l'ère chrétienne, une homme *qui n'était pas socialiste*, mais qui comprenait et dans le cœur duquel *bouillonnait* les grands principes d'amour et de *fraternité* ; cet homme s'appelait Paul ; ou, si vous voulez, saint Paul, le grand apôtre, l'apôtre des nations. Pour tout homme qui est catholique, pour tout homme qui est chrétien, pour tout homme qui aime ses frères, Paul est encore un grand nom, une grande autorité, et peut-être n'est-il pas mal de le citer, afin que les catholiques du Canada puissent choisir entre le disciple inspiré Christ et le disciple inspiré de Proudhon, " *Trépassé*."

Comment se comporte-t-il à l'égard du pécheur de Corinthe ? " Quoiqu'absent, dit-il, j'ai jugé cet homme comme si j'étais présent, j'ai résolu que dans votre assemblée, où je suis en esprit, au nom et par le pouvoir de Notre Seigneur Jesus-Christ, le coupable soit livré à Satan, pour faire mourrir en lui la chaire *et sauver son âme*. (Cor. c. 5, v. 14.)

Quant au dernier avancé du correspondant par rapport à l'excommunication, tout le monde comprendra qu'il importe peu que telles et telles personnes fussent *à une lieue* ou à dix lieues *de la noce, si par leurs conseils ou approbation ou autorisation*, elles avaient encourues les peines de l'Eglise. Ce n'est donc que par la part qu'elles ont dû prendre à cette scandaleuse affaire que des personnes nommées par d'autres que nous, *se trouvaient*, comme dit le correspondant, *enveloppées dans l'excommunication*. Mais " L'excommuni- " cation, continue-t-on, ne fut relevée que plus de deux " mois après, aux instantes prières de M. et de Mad. de G——."

C'est encore là une fausseté. Le *monitoire* était du 5 février et l'*interdit* fut levé par une lettre du 11, dont l'original existe et qui était adressée au curé. Il est vrai néanmoins que l'interdit ne fut levé que deux semaines et *non pas deux mois* après, ainsi qu'il appert par l'extrait suivant d'une lettre dans laquelle on aura sans doute à reconnaitre ces emportements que l'on se plait à attribuer au digne prélat dont l'episcopat a été si glorieux pour l'église du Canada et qui fut tant estimé des autorités civiles même (comme on le prouvera dans l'occasion) pour son intégrité, sa sagesse et sa mansuétude.

Voici l'extrait de la lettre—Monsieur le curé :

" Je ne peux m'être très content des démarches et des " marques de repentir qu'ont données les auteurs et les coo- " pérateurs de l'affreux scandale qui a été donné dans la " paroisse de St. Jean. Je ne voulais pas leur perte eter- " nelle : mon cœur en souffrait beaucoup. Il ressent au- " jourd'hui une bien plus douce consolation, en me servant " des pouvoirs de cette même église pour les rappeler au " giron de l'église et les faire rentrer dans le bercail. Peut- " être serait il à propos que je différasse leur reconciliation " afin qu'ils sentissent mieux l'horreur et le danger de leur " état, mais je ferais trop de violence à ma tendre affection " pour tous les peuples que notre Seigneur m'a confiés, si " je les voyais plus longtemps séparés de lui. J'aime mieux " pécher par miséricorde que par rigueur. Aussi monsieur, " je vous donne tout pouvoir pour mettre les chose au même " état etc.

" (Signé ;" † J. Ol. Ev. de Quebec."

On ne voit pas que le pasteur ait été porté à faire rentrer les scandaleux dans l'église par d'autres motifs ni d'autres sollicitations que celles de son cœur dont ses adversaires même admireront les expansions. Mais auront-ils le courage, la loyauté de l'avouer et de dire qu'*ils ont* été trompés ?

C'est ainsi que s'est fondue un soleil de la vérité le rempart de mensonge derrière lequel s'était placé " *Trépassé* " pour insulter à des hommes qu'il traite en ennemis et qui probablement ne lui ont fait que du bien. Nous avons brisé sa dernière redoute.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 11 SEPTEMBRE 1849.

Quelque incident prive nos lecteurs du plaisir de lire aujourd'hui la suite du discours de M. De Falloux : nous la publierons vendredi.

LE MONITEUR CANADIEN.

Allons. *Monsieur le Moniteur*, vous vous fâchez trop vite. Quoi ! parce que nous nous sommes permis de blâmer votre *excessive* complaisance à admettre *toutes sortes* de produits dans vos colonnes, voilà que vous prenez feu, et nous dites des choses dûres... Il y a pourtant moyen de s'entendre.— D'abord nous voulons reproduire votre charmant morceau, afin que nos lecteurs en jugent, et admirent la justesse, voire même la justice avec laquelle vous répondez à nos avances ; ensuite nous déposerons humblement à ses pieds, sans colère, sans haîne et sans trouble, nos réflexions et nos réponses, évitant seulement de frapper si scrupuleusement que vous à côté de la question.—Dites que ce n'est pas de l'impartialité.

Voici donc le bienveillant, raisonnable et religieux article, tel qu'il est sorti de vos presses, lebeau 8 septembre 1849 :

LES *MELANGES RELIGIUX.*

" Toujours et partout le même système de persécution et de baîllonnement a été mis en pratique par une partie du clergé pour étouffer jusque dans sa racine la liberté de la presse. Est-il donc étonnant que nous ayons sitôt été mis à l'index, et que les *Mélanges Religieux* de cette ville, nous aient déjà fait la charité de suspendre au dessus de la tête du *Moniteur Canadien* les foudres vengeresses du Vatican de la rue St. Denis ?

" La *Nation* de New-York ôse soutenir que le clergé Catholique Irlandais a été l'une des causes principales de l'avortement des derniers efforts faits par la malheureuse Irlande pour se soustraire au joug si lourd et si criant de l'Angleterre, et la " Nation " est aussitôt l'objet de la haine casuistique et inquisitoriale du savant et saint prélat qui a actuellement l'avantage inappréciable de remplir le siége épiscopal de la première ville commerciale des Etats-Unis.

" L'*Avenir*, lui, ôse penser que le peuple Italien, comme tout autre peuple, a le droit de se donner tels maîtres ou tel gouvernement qu'il désire, et l'*Avenir* devient aussitôt le sujet des pieuses fustigations, des poursuites acharnées des très-révérends messieurs Chiniquy, Pelissier, et Pinsonnault, du No. 19 du séminaire St. Sulpice de cette ville.

" Le *Moniteur Canadien* enfin, ôse donner champ libre à toutes les opinions dans ses colonnes, il a la hardiesse de dire sa pensée sur les dîmes et l'annexion, pouvait-il échapper aux colères ou à la griffe d'une gente monacale ?

" Rien de plus naturel, rien de plus conforme aux précédents établis par certains membres de l'église, que les emportements des rédacteurs des *Mélanges*. Pour nous donc, qui connaissons quelque peu l'histoire des excès où se sont laisses aller, de tous temps, des ecclésiastiques, prêtres ou évêques, chaque fois qu'ils se sont crus menacés dans leur influence ou dans leur pouvoir, depuis *surtout*, qu'abandonnant les préceptes de l'évangile ils se sont laissés aller aux vains désirs des biens de ce monde, nous ne sommes ni effrayés ni étonnés des insinuations, au moyen desquelles on cherche à nous perdre, comme on a déjà essayé inutilement d'en perdre bien d'autres. La presse libre et indépendante n'est-elle pas en effet comme Antée qui ne fait que se relever toujours plus fort de ses chutes et rechutes ? Persuadés de ceci, et convaincus que le bon sens du peuple ne pourra tôt ou tard manquer de lui faire comprendre qu'on ne veut que tuer tout ce qui fait mine de le défendre contre les abus des pouvoirs civiles ou ecclésiastiques, nous marcherons sans crainte vers notre but, nous occupant peu des contorsions ou des grimaces que l'on fera autour de nous, mais nous occupant uniquement d'invoquer sans cesse ce que nous considérerons être l'interêt de la majorité de nos compatriotes."

Ainsi, lecteurs, article 1er " *toujours et partout*," même avant l'invention de l'imprimerie, même encore aujourd'hui chez l'empereur de Russie, chez les Chinois, les bédouins et les turcs, ces coquins de prêtres catholiques ont cherché à *étouffer jusque dans sa racine la liberté de la presse*. Hommes de réformes, avisez-vous d'attaquer dans vos écrits les dogmes religieux, les lois de l'Eglise, les droits qu'ont respectés les nations et les siècles ; signalez comme abus, comme danger pour la société l'ombre même de l'influence temporelle du prêtre, égarez les esprits, accréditez l'erreur ; poussez les peuples à la révolte, au pillage, au sacrilége, au massacre ; à propos de *démocratie et de liberté*, répandez la calomnie et le mensonge ; donnez à votre haine, à votre impiété, à votre ambition le masque séduisant et trompeur de la défense des intérêts sociaux..... et ces petits despotes d'Eglise, vous persécuteront, vous bâillonneront, vous perdront dans l'estime des gens de bien.—Voilà ce que feront les prêtres de tous les temps et de tous les lieux : O injustice !!! Evêque de New-York, nous vous avions cru jusqu'ici aussi recommandable par votre compatissant libéralisme que par vos lumières et vos vertus, et voilà que vous fustigez irrespectueusement la *nation* "qui signale les sottises de cet absurde clergé par les soins du quel la malheureuse Irlande gémit encore sous le joug de l'Angleterre. Aussi, petit évêque, écoutez la leçon du grand et sage *Moniteur Canadien*, qui sévèrement vous gourmande pour votre *hyne casuistique et inquisitoriale* Vous et le clergé d'Irlande, qui avez témoigné tant de sympathie à l'illustre O'Connell, ce défenseur intrépide des libertés, vous n'êtes que des croisés, des absolutistes et des despotes..

Quoi d'étonnant après cela que des prêtres Canadiens ou Français, tels que MM. Chiniquy, Pélissier, Pinsonneault et les rédacteurs des *Mélanges* se soient aussi montrés rebelles et fermés à la voix et aux lumières de l'*Avenir* et du *Moniteur*. Ces *hottentots*, voyez-vous, ou ces *fils de hottentots*, c'est si barbares, si ignorants, si arriérés ; cette *gente monacale*, c'est si porté à la colère ; et que Boileau avait bien raison de dire : " tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ! "

Voilà, *Monsieur le Moniteur*, tout ce que nous voulons répondre à votre premier article, c'est à dire à vos petites injures, à de fausses et vagues déclamations se condamnant déjà suffisamment d'elles-mêmes.

Passons au second, où vous avez l'air plus calme, bien que ni moins malveillant, ni plus opportun dans vos refutations.

" Les *Mélanges*, dites-vous, semblent aussi décidés à " vous faire connaitre."—Oui, Monsieur, et ils le sont pour chaque fois que vous admettrez des invectives, des injustices et des calomnies contre la religion et le clergé, des paroles dangereuses pour l'ordre social.—Tant pis si cela n'est pas de votre goût. Ce n'est guères du nôtre non plus, mais c'est de notre devoir.— Vous supposez déjà que la haine et la jalousie nous inspirent à votre égard —Mais pourquoi ! quand nous auriez-vous par hasard fourni le motif de l'une ou de l'autre ! Vos dernières diatribes mêmes ne nous disposent que davantage à dire de vous tout le bien possible, dès l'instant que vous aurez entrepris de travailler plus à votre gloire, à celle de votre pays, à l'intérêt véritable de vos concitoyens. Croyez-vous donc qu'il n'y a pas de milieu entre défendre des principes de progrès, de lumières, de saine démocratie, et profaner un journal par d'absurdes ou l'indignes écrits....

Nous vous faisons bon marché de vos épithètes prétendues ironiques de *révérends*, de *charitables*, de *saint* puis de *charitables* encore, sans préjudice à celle de *charité*....—Tout cela n'est que du patois philosophique, pillé dans le dictionnaire voltairien.—Oh ! que c'est rabattu et usé ! Grâce toute fois pour la belle *fraternité*, c'est au moins à la mode ; c'est plus neuf ; c'est le grand extrême de *liberté, égalité*, groupe aimable, semblable aux trois grâces, qui parait naguères depuis les édifices publics jusqu'aux derniers cabarets de Paris....

Nous passons également sur les doux noms de *déloyaux*, de *fourbes*, de *menteurs* que vous nous prodiguez, de peur sans doute, et à bon droit peut être, que nous nous permettions de vous les appliquer à vous-mêmes.

Dans les observations que vous nous faites, vous semblez parfois en effleurer d'assez justes, contre les quelles nous aurions peu à dire, si tout cela n'était gâté par un mélange hétérogène. Vous êtes injuste, ou au moins très exagéré, quand vous dites que nos écrits, pour ce qui vous conserne, renferment plus de haine que de raisonnement ; parceque d'abord, nous avons peu parlé de vous jusqu'ici, qu'ensuite nous croyons dans ce peu avoir amplement motivé, développé, prouvé nos assertions, et que, dans tous les cas, un argument *ad hominem* vient aussitôt vous crier que dans vos présens articles du 8 septembre, vous ne refutez pas une seule de nos avances ; vous frappez en l'air, ou sur n'importe quoi. —Avant de continuer, nous allons citer la fin de votre second article, où vous seriez plus vrai et plus sensé, si vous étiez moins général. La voici.

"Les *Mélanges* prétendent que nos *cris* sont discordants et pourquoi ? parce que la tribune que nous avons dressée est ouverte à tout le monde. Oui, MM. des *Mélanges*, notre tribune est ouverte à tous, à nos amis comme à nos adversaires ; nous ne craignons aucunement d'admettre dans nos colonnes les écrits, de ceux qui ne pensent pas comme nous ; nous les publions, et nous sommes contents de les discuter, car comme vous devez le savoir. MM. du choc des idées jaillit la lumière. Ah ! vous n'aimez pas cette conduite-là, vous ! et pour cause. Vous aimez mieux être seuls devant vos juges, vos lecteurs ; et vous avez raison, car, n'étant pas contredits, ils doivent certainement vous donner gain de cause.

"Nous vous le demandons, lecteurs, où en serait la civilisation si on avait suivi la conduite que suit en ce moment les " *Mélanges*" et *ses alliés* ? Où en serait la civilisation, si la presse n'avait fait que baillonner l'opinon publique afin de permettre aux rédacteurs de journaux ou à leurs maîtres, d'imposer leurs opinions aux peuples ! Votre conduite, MM. des *Mélanges*, si elle avait toujours été suivie, eût, fait que l'on serait encore au bon vieux temps où la Sainte Inquisition et ses auto-da-fés, et d'autres choses de même pâte encore excitaient l'*admiration du monde*.

" Admettre en principe, ainsi que vous le voulez, que la presse ne doit donner impression qu'aux opinions qui se trouvent en concordance avec celles des rédacteurs de journaux, c'est imposer au monde leur manière de penser, c'est tuer toute discussion, c'est substituer jusqu'en politique la doctrine de la foi à tout prix, et de l'obéissance aveugle au libre examen et à la liberté de penser. Avec une doctrine comme la vôtre, supposez une seule presse en Canada, avec un éditeur aussi éclairé que celui que vous avez tout récemment fait passer par le chassis, et dites-nous quel espoir il resterait au Canada de se voir tôt ou tard sortir de l'état de stagnation où nous sommes, pour rentrer dans une voie plus prospère ? Evidemment nous ne pourrions manquer, en fait d'idées et de principes, de retourner aux plus mauvais jours des temps les plus tristes ou les plus ignorants."

Nous savons bien Monsieur *le Moniteur*, que votre tribune est ouverte à tout individu, et alors on ne s'étonne pas d'y entendre toutes sortes de cris. Mais avec cela c'est fort incommode de ne pas voir la face, ni savoir le nom de ces individus que vous y recevez ; c'est nous exposer tous à d'étranges méprises.—Raillerie à part, et en deux mots, voici sur ce point quelle est notre pensée :—se cacher ainsi sous le voile de l'anonyme, c'est déjà compter bien peu sur soi et d'avance se juger répréhensible, ou bien c'est imiter le lache agresseur, comme on l'a dit, qui poignarde dans l'ombre. C'est donc déloyal, c'est hideux, c'est infâme ! " Du choc des idés jaillit la lumière."—Oui, mais comment voulez-vous que ce "jaillissement du choc" se fasse pour des lecteurs qui ne peuvent pas comparer les opposés ? Aujourd'hui vous attaquez le Pape, demain les évêques, les prêtres, puis la religion, puis vous parlez pour l'annexion, puis contre ceux que vous pensez opposés à l'annexion : quel jaillissement d'idées voulez-vous qu'il sorte de là ? Si non que chaque lecteur, plus ou moins intelligent, plus ou moins apte ou disposé à faire le choc, n'ayant pas d'ailleurs connaissance des résultats du choc fait par d'autres, adopte vos idées contre lesquelles pourtant se choqueront la vérité, la justice, l'opinion des gens raisonnables, bien pensant, et les intérêts réels de la société.

Ce n'est pas en vain que l'on accuse, que l'on calomnie, que l'on favorise les passions, il en reste toujours des traces, quelque forte d'ailleurs que soit l'antidote que l'on y oppose.

" Nos lecteurs, dites-vous, n'étant pas contredits, doi- " vent certainement nous donner gain de cause." Ils sont vraiment bien complaisants nos lecteurs de ne nous pas contester une cause que nous leur apportons après dix huit siècles au moins d'épreuves et de triomphes.—Notre cause, c'est celle du catholicisme, de la morale, de l'ordre, de l'imprescriptible droit.

Vous admettez dans votre journal *la liberté de la presse* : nous vous l'accordons aussi ; mais c'est l'abus de cette liberté que nous ne vous accordons pas, et *c'est cet abus que nous signalons* à la *juste* méfiance des lecteurs.—Voyez la France, elle veut aussi la liberté, et elle a raison ; elle veut la liberté de la presse ; mais cette liberté elle ne se la donne que jusqu'à certaines limites, après lesquelles commence l'abus, parcequ'elle sait bien, parce qu'elle a vu, parce qu'elle a éprouvé que dans l'abus de cette liberté gissent le désordre, l'immoralité, la ruine de la *société toute entière*.

Le ci-devant Editeur des *Mélanges*, selon vous, *passé par le chassis*, a déjà été justifié de vos malveillantes attaques par les deux notes que nous avons publiées à son sujet ; nous n'y revenons pas aujourd'hui.

Le *Journal de Québec* du 6 courant s'exprima it ainsi :

" L'*Avenir* paraît en vouloir à la *Minerve* d'avoir reproduit notre article intitulé : " LA RELIGION, M. CHINIQUY ET L'AVENIR "; il insinue que la *Minerve* aurait fait cette reproduction pour les *Mélanges Religieux* qui n'oseraient pas la faire. Nous ne voulons pas faire l'injure aux *Mélanges* de croire qu'ils ont peur de l'*Avenir*, et que, par crainte de lui, ils ne reproduiraient pas un écrit auquel il n'est pas capable de répondre."

En recevant le numéro des *Mélanges Religieux* du 4 Septembre, le *Journal* a dû se rassurer sur notre compte et cesser de prendre pour de la lâcheté notre attitude pacifique à notre entrée dans la carrière du journalisme. Et les discussions dans lesquelles nous sommes engagés contre des journaux qui paraissent s'entendre pour représenter le Clergé Canadien sous les couleurs les plus odieuses, ont dû achever de le délivrer d'une pénible inquiétude. Au nom de la Religion, nous nous plaisons à reconnaitre les services que le *Journal* rend à la bonne cause, et nous ne saurions être indifférents à l'offre qu'il nous fait d'*être notre auxiliaire*. Il a élevé la voix dans une circonstance importante : il le pouvait, puisqu'il trouvait à l'Archevêché les *seuls* documents à l'aide desquels les assertions de " Trépassé" pouvaient être réfutées. Son travail est des plus appréciables et nous l'en félicitons bien cordialement. Mais, en même temps, nous nous féliciterons aussi nous-mêmes de nous être attiré le reproche d'*être trop pacifiques*. Quand nous aurons à adresser quelques paroles désagréables à nos adversaires, le public en jugera que nous devons avoir de bien pressants motifs de le faire— Enfin, nous avons aussi sujet de croire que nos faibles travaux en faveur de la religion ne sont pas demeurés sans appréciation : nos listes de souscripteurs se remplissent rapidement.

Le *Journal* parle aussi d'une *armistice* que nous aurions demandée à l'*Avenir* et que celui ci n'aurait acceptée que par grâce. Nous sommes persuadés que l'*Avenir* nous rendra justice, en expliquant ce qu'il entend par ce mot d'armistice. Nous n'avons pas honte de nos sentiments : nous aimerions mieux n'avoir à combattre que les ennemis de l'Eglise, que d'être en lutte contre

ceux qui se disent ses enfants. Mais nous n'avons jamais offert ni accepté d'armistice ; et sans faire plus de fracas qu'il ne convient à notre qualite de *nouvelles recrues*. nous soutiendrons courageusement le combat, sans le rechercher. Nous ne nous plaindrons même pas si nos amis ne font mention de nous que pour adresser les reproches qu'ils nous croiront utiles.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES D'EUROPE.

TRADUIT DU TABLET.

La dernière semaine a ajouté peu de matière à l'histoire, les choses s'acheminent à une conclusion sans être encore à l'état d'entier d'éveloppement. A Rome le progrès de la restauration s'avance sans tentative de trouble digne de mention. Sa Sainteté est de nouveau en pleine jouissance du Patrimoine de St. Pierre, et lui et son Gouvernement sont décidés avant tout à montrer une attitude conforme au respect qu'ils se doivent. Tous les actes relatifs à la troupe bigarrée des impies entêtés ou des schismatiques qui étaient parvenus aux offices sous le régime révolutionnaire sont renversés. La question monétaire est réglée par le Gouvernement par un refus de sa part d'honorer la papier-monnaie sans valeur des " triumvirs" si ce n'est moyennant une dèpréciation d'un tiers. La perte excite nécessivement une portion considérable du peuple, mais réellement c'eût été trop de demander qu'ils ne subissent aucunement les conséquences de leur propre faiblesse ou de leurs propres crimes. Dans ce moment, ce n'est pas le Gouvernement légitime qui leur inflige aucune pénalité ; il ne fait que refuser de payer en entier l'argent que ses ennemis ont dépensé pour le renverser. Si une troupe de voleurs s'étaient emparés d'une propriété, et eûssent été aidés par les tenanciers à en dépouiller le propriétaire, ce serait assurément trop de la part des tenanciers que d'exiger que le vrai propriétaire, après s'être remis en possession avec des difficultés extrêmes, paie les frais de sa propre expulsion. Cependant, dans la circsonstance actuelle, le Gouvernement s'est rendu responsable même de cette dépense, autant qu'il lui a été possible.

Sa Sainteté reste à Gaëte, tant que Rome continue d'être occupée par les Français.

On dit que Garibaldi, après une suite d'aventures dignes d'un bandit, s'est échappé en atteignant la côte de l'Adriatique à Cesenatico, et que delà il s'est dirige sur Venise à bord d'un vaisseau Américain.

A Paris, un incident *frappant* dans le double sens du mot, eut lieu l'autre jour. Un certain M. Gastier appela Pierre Bonaparte *imbicile*, sur quoi Bonaparte le frappa d'un rude coup sans hésitation. La séance comme de raison fut suspendue, au milieu d'un grand désordre, et les deux délinquents mis aux arrêts. Ce ne sont pas là des scènes propres à tenter les Français de bien accueillir l'idée d'une Maison Impériale de Bonaparte.

Le Président a achevé ses pérégrinations, et est de retour à Paris, malade, il parait, d'une attaque de cholérine. L'impression semble s'être maintenue que, bien qu'il eût une chance, ou plus qu'une chance de prolonger sa charge de Président, l'idée d'un Empire n'est qu'une pure chimère. Nous voyons difficilement en vérité comment la chose serait possible, autrement que par une dictature militaire qui prendrait ce nom.

L'état de siège est levé : c'est une espèce de présent de départ fait par l'Assemblée à la capitale. Il avait commencé le 13 juin, et a duré par conséquent deux mois. L'état de siège déclaré par le General Cavaignac en avait duré quatre.

Le bill de M Passy pour prélever une taxe sur les revenus, créera quelques orages après la prorogation. Quoique plus modérée que les nôtres (n'étant que de 1 par cent), et encore, plus nécessaire, c'est une taxe que le caractère Français, ne sera guère prêt à accepter.

ARRIVEE DU STEAMER NIAGARA,

apportant des nouvelles plus récentes de 5 jours.

MAVAISES NOUVELLES DE LA HONGRIE.

La guerre est terminée. Les Hongrois ont été battus sur tous les points, les détails précis ne nous sont pas encore parvenus, mais il est très certain que les Hongrois ont mis bas les armes.

La diète Hongroise a été dissoute. Il y a eu une assemblée de Kossuth, Gorgey et Bem à Arad, à laquelle on a décidé de mettre fin à la guerre aussi sanguinaire qu'inutile. Kossuth et Bem voulaient continuer la guerre. Ils ont disparu, Gorgey s'est rendu, Kossuth est déterminé à continuer la lutte.

On dit que Gorgey s'est vendu, que l'or des Autrichiens l'a séduit, que c'est un traitre.

(Traduction de l'*Avenir.*)

QUELQUES AUTRES DÉTAILS.

Ne pouvant donner aujourd'hui, faute d'espace, d'amples détails sur les affaires de Hongrie, nous nous bornons aux extraits suivants. Nous donnerons des nouvelles plus étendues dans notre prochaine feuille, et nous y joindrons quelques extraits des jugements de la presse sur le caractère de l'insurrection hongroise. Nous parlerons aussi de Venise et de la lettre du digne Archevêque de Paris.

Les Magyars ont été mis dans une déroute complète. La cavalerie Russe passa au fil de l'épée ceux des fugitifs qui essayèrent de résister. L'ennemi, qui perdit 1200 prisonniers et 14 canons dans cette bataille, eut 600 hommes tués et 500 blessés. Les troupes qui avaient suivi Hassford se sauvèrent le mieux qu'elles purent quand leurs camarades eurent été mis en déroute. Les Russes, y compris la perte sufferte par la Gén. Hassford le 5, eurent 364 tués et blessés.

Les batailles de Searsburg et de Hermanstadt produisirent un effet décourageant chez les insurgés. Plusieurs jetèrent leurs armes, et se refugièrent dans les bois, pendant que d'autres se présentèrent aux vainqueurs.

DISSOLUTION DE LA DIETTE.

Les rapports de Vienne du 16 août portent que la Diette Hongroise ayant remis son pouvoir entre les mains de Gorgey, s'est dissoute d'elle-même.

ANGLETERRE.—Le cholera continuait d'agmenter et fesait de terribles ravages à Londres, à Liverpool, à Manchester.

Dans le Sud de l'Irlande aussi ; mais en Ecosse il y a diminution.

A Paris il s'est remontré mais pas à un dégré alarmant.

En Hollande la mortalité a été très-sévère, surtout à Amsterdam. Dans les autres parties de l'Europe, il y a du mieux.

Les nouvelles politiques de l'Angleterre sont dépourvues d'intérêt.

FRANCE.—Il n'y a rien de remarquable dans les affaires politiques de la France.—On avait dit que la détresse pécuniaire de M. DeLamartine, qui l'oblige à vendre son patrimoine, lui avait causé une aliénation mentale, mais il parait heureusement qu'il n'en est rien. L'état de sa santé est cependant précaire.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Pauvreté de la Chronique.—Feu; diorama; départ de Lord-Elgin.—Importance des chemins de fer.—Chemin de fer de Montréal à Portland.—Chemin de fer de Montréal à Bytown et à l'extrémité du Haut-Canada.—Québec.—Chemin de fer d'Halifax.—Chemin de fer de Melbourne à la Pointe-Lévi.—Annexion de celle-ci à Québec.—Conclusion

Tantale se désespérant de ne pouvoir atteindre à une seule goutte d'eau ; les Républicains-Rouges se tirent les cheveux de ne pouvoir mettre tout à feu et à sang et trôner sur des ruines et des cadavres ; les Tories de leur côté s'ennuient de ne pouvoir se garnir le gousset et mettre leur gentil petit pied sur la gorge de ces bloody Franch-Canadians. Pour moi, mon ennui, mon désespoir, mon tiraillement de cheveux a une autre cause, c'est la continuelle pauvreté de la Chronique. Il est bien vrai que les incendiaires ont tenté ces jours derniers de reduire en cendres un de nos plus beaux édifices ; il est aussi vrai que le bon et *paisible* public de Montréal se divertit pour l'instant en allant au diorama panoramique ; mais ce sont là des faits qui n'offrent que peu de substance pour le Chroniqueur. Je n'ajoutai pas que Lord Elgin est parti pour Niagara, où il doit rencontrer le Président des Etats-Unis, et d'où il doit revenir, visitant sur sa route les principales villes du Haut-Canada. Tout le monde sait déjà cela, et puis il n'y a que les Tories qui y trouvent à redire ; car eux seuls, à peu d'exceptions près, trouvent mal ce qui est bien.

Je vais *donc* vous parler de chemins de fer. Ce *donc* là ne vous parait peut-être pas logique ; mais voyons un peu. Il est certain que de nos jours les *chemins de fer jouent* un grand rôle dans le monde, et qu'ils sont un des moyens les plus considérables et les directs de prospérité pour un pays comme le nôtre. J'ajoute que l'écrivain public doit parlà même s'en occuper souvent, et d'autant plus souvent que le pays où il demeure en use moins ou en sait *moins* apprécier tous les avantages. Ce principe doit justifier mon *donc* de plus haut ; car ne pouvant à la fois être amusant et grave, puisque nous sommes dans un moment extraordinaire de somnolence et d'ennui, je dois pourtant dire un mot de ce qui pour le quart-d'heure occupe tous les hommes, qui s'intéressent à la prospérité et à l'accroissement du Canada.

Mais vont dire mes excellentes *lectrices* : " Est-ce que vous n'allez pas écrire seulement une toute petite ligne pour nous? Car nous l'avouons bien sincérement, votre *grave* dissertation sur les chemins de fer ne semble pas promettre grande chose ; aussi *sommes-nous* bien décidées à laisser vos *lecteurs* la savourer tout seuls et à leur aise." Je n'y tiens plus, mes bons *Mélanges*, si mes lectrices me traitent ainsi ; je les engage à avoir un tant soit peu de charité, et à m'accorder une petite minute d'attention, et cela bien tranquillement et sans se préjuger.

Cela dit, ces bonnes dames voudront bien se rendre avec moi a l'embarcadère du *Transit*, qui est un joli steamer traversé entre cette ville et Longueuil. Le temps est beau les soirées plus fraiches qu'à la fin d'août, les recoltes sont belles et ne sont pas encore toutes faites, il y a encore quelques *rares cas de cholèra parmi nous* : ce *sont* là autant de raisons pour faire une petite excursion à la campagne. Aussi ces bonnes Dames ne se font pas trop prier ; les voilà sur le bateau et *nous partons*. " Les quais sont superbes mes dames ; ne manquez pas de remarquer la magnificence du marche Bonsecours ; puis voilà l'église Molson, la prison, les maisons de plaisance, etc. Regardez maintenant de l'autre côté, c'est l'Ile Ste- Hélène ; gentil bouquet de verdure, placé au milieu du grand fleuve, l'Ile Ste. Helène a pour tout habitant une nombreuse garnison anglaise N'allez pourtant pas croire qu'il s'agit ici de l'Ile, dont un poëte moderne a dit :

C'était la nuit, nuit sombre, étrange, merveilleuse,
Un nuage, abaissant sa ceinture houleuse,
Entourait l'Ile aux noirs abords ;
Et sous l'épais rideau d'un horison sans flammes,
La convulsive mer précipitait ses lames,
Qui râlaient en battant les bords.

Non ; l'Ile Ste. Helène, dont je vous parle, n'a pas été le théâtre de l'agonie d'un grand homme. Elle ne se distingue que par sa verte parure et sa forme gracieuse. Sur le commencement de la semaine dernière, elle a servi d'arène à une lutte entre la garnison *et les dilettante* de la Cité ; il s'agissait d'une partie de *cricket* ; la garnison a vaincu ses adversaires, à qui en revanche elle a donné un magnifique dîner.

Enfin nous voilà rendus à Longueuil. Pendant que les chars du chemin de fer sont dans la *fonction* d'arriver, un mot sur Longueuil. C'est une paroisse considérable et riche ; elle a un village, que vous voyez là tout près du terminus du chemin de fer. Vous y voyez une assez jolie Eglise, et vous ne manquez pas d'observer qu'il s'y trouve un couvent, et la maison-mère des RR. PP. Oblats. Je vous parlerais bien de ces excellents religieux, de leurs voyages, de leurs travaux, de leurs missions, etc. ; mais voilà le train qui part, et qui nous achemine vers St Hyacinthe. Maintenant que nous sommes en route, et que vous avez à contempler des campagnes verdoyantes et riches, permettez-moi, mes dames, de vous quitter un instant pour me rendre auprès de ces Messieurs que voici.

Jusqu'à présent, je n'ai guère parlé de chemins de fer ; mais maintenant que j'ai à causer avec mes lecteurs, je vais me hâter de leur dire ce que je leur ai promis sur ce point.

Tout le monde sait d'abord que le chemin de fer est complet entre Longueuil et Ste. Hyacinthe ; c'est une distance de trente milles. Cette partie a été construite par le moyen des souscriptions des citoyens qui y ont pris des parts, et par le zèle et l'activité particulière de quelques uns de nos premiers Canadiens, dont l'hon. M. Morin n'est certes pas le dernier. Cette partie du chemin donne déjà un revenu considérable et aussi fort qu'il était possible d'espérer. Mais les Américains des Etats-Unis ont de leur côté commencé un chemin de fer à Portland ; ils veulent l'amener jusqu'aux lignes et le joindre à celui de Longueuil qui doit l'y rencontrer. Ils ont déjà une grande portion de leur ligne decomplétée, et publient tous les jours que nous sommes hors d'état de terminer la nôtre, et qu'ils seront forcés d'attendre après nous. Ce reproche et d'autres semblables ont déterminé, il y a quelque temps, les citoyens de Montréal à accorder à la Compagnie Canadienne de ce chemin de fer la garantie de la Cité, pour l'intérêt de la somme nécessaire à la complétion du chemin jusqu'à mi-distance entre Longueuil et la Ligne Provinciale. De cette sorte, la Compagnie pourra emprunter l'argent qui lui est indispensable pour cet objet, et ainsi profiter ensuite des dispositions d'un récent acte du Parlement qui accorde la garantie de la Province aux Compagnies de Chemins de Fer, à certaines conditions trop longues pour les énumérer ici.

Mes lecteurs verront parce qui précède qu'il est près que certain que ce fameux chemin de fer de Montréal à Portland, dont on parle depuis si longtemps, va se compléter avant deux à trois ans, et rendra à Montréal et à tout le district cette activité et ce commerce qui sont si nécessaires à leur prospérité. J'apprends même à l'instant que la Compagnie vient de conclure un contrat, qui oblige les entrepreneurs à terminer le gigantesque chemin de fer d'ici à deux ans. On voit parlà que, contrairement à l'opinion de quelques uns de nos concitoyens, la garantie donnée dernièrement par la Cite valait quelque chose, et que la ville de Montréal peut avec raison espérer maintenant de reprendre le rang et l'importance que sa position géographique et l'esprit d'entreprise de ses habitants lui doivent acquérir. Placée, comme elle l'est, à l'extrémité de la navigation intérieure et de la navigation extérieure, cette ville doit nécessairement être un immense entrepôt et un endroit industriel et commercial de la plus grande valeur. Les citoyens de l'Ottawa et du Haut-Canada le comprennent aussi de cette sorte, et c'est ce qui les engage à se mettre en communication directe avec Montréal par le moyen d'un chemin de fer, qui de Bytown irait à Prescott et de là à Lachine, où il rencontrerait celui qui à cette place paie actuellement si mal.

Le Haut Canada après cela ne manquera pas de compléter la ligne jusqu'à l'extremité des Lacs, et de profiter de la route ouverte si promptement avec l'Océan. N'ayant pas de ports de mer, les Haut-Canadiens sont obligés de venir par eau à Montréal, et encore, sous l'ordre de choses actuel, cette voie de communication n'est-elle libre que la moitié de l'année. Cette considération si importante les engage à construire des chemins de fer *et à profiter*, au moyen d'une dépense comparativement peu considérable, des immenses travaux déjà faits ou à faire par le Bas-Canada. Montréal sera alors le centre d'un immense *Rail-Road*, qui traversera toute la partie supérieure du pays, tous les townships de l'est et ira aboutir à Portland sur le bord de la mer.

Et Québec ne profitera-t-il pas de cette œuvre gigantesque? L'ancienne capitale (peut être bientôt la nouvelle capitale) du Canada demeurera-elle étrangère à ces entreprises si propres à répandre au milieu de nous l'activité, l'abondance et la prospérité? Pour moi, il me semble qu'il ne tient qu'à elle d'en profiter directement. Je sais bien qu'elle appelle de tous ses vœux la construction du grand chemin de fer de Québec à Halifax, chemin que coûterait probablement trois à quatre millions de louis. Mais il est évident que dans l'état actuel des finances en Canada, cet ouvrage énorme ne peut s'effectuer que par l'aide du gouvernement imperial et des capitalistes anglais. Tout le pays a beau désirer et demander vivement que cette route soit ouverte le plustôt possible, il semble maintenant indubitable qu'elle ne peut pas l'être avant de longues années. Que reste-t-il donc à faire pour Québec ?

En supposant que le Chemin d'Halifax se commence et s'achève, il devra aller aboutir à la Pointe Lévis-à-vis Québec ; car je ne sache pas qu'on ait jamais parlé sérieusement d'un pont de suspension au Cap-Rouge, pour faire aboutir le chemin de fer projeté aux Plaines d'Abraham ou autres environs de Québec. Ce chemin aurait donc son terminus à la Pointe-Lévi. Or, pour être convenablement alimenté et encouragé, il devrait se prolonger jusqu'à Montréal, afin d'être en communication avec le Haut-Canada et recevoir une partie du commerce de l'ouest. Je suppose alors que la route que l'on proposerait pour cet objet serait celle de la Pointe-Levi à Melbourne, où le chemin d'Halifax viendrait en contacte avec celui de Portland.

Eh bien, c'est un sujet d'étonnement général que, puisque dans l'hypothèse du chemin de fer d'Halifax il faudrait construire le chemin de la Pointe Lévi à Melbourne, les citoyens de Québec ne s'assemblent pas dès maintenant, pour commencer cette dernière route qui les mettrait en communication directe, d'un côté avec l'Océan à Portland, et de l'autre avec le Haut-Canada par Montréal. Ils en retireraient dès aujourd'hui des avantages incalculables; ils attireraient à leur ville une activité et un commerce immenses, et pourraient en tout temps de l'année voyager de Québec à Sandwick et de Québec à la mer. Ces résultats si précieux sont faciles à obtenir ; il suffit d'avoir bon courage et de trouver environ £100,000. Que la Cité de Québec donne sa garantie pour £150,000 comme Montréal vient de faire ; l'entreprise sera alors certaine de réussir.

Mais on va me dire que tout cela est bel et bon pour la Pointe Lévi, et que la ville de Québec ne retirera que peu d'avantages de ces entreprises, puisque le Terminus de ces deux chemins de fer sera sur la rive sud du fleuve, pendant que Québec est au nord. A cela, je crois la réponse facile. Si en effet Québec prend les devants, si la ville donne sa garantie pour un tiers ou un quart de la somme nécessaire au chemin de fer de Melbourne, les citoyens de l'ancienne capitale *pourront* et DEVRONT s'adresser a la législature, pour lui demander et en obtenir le droit d'étendre les limites de la Cité de Québec à la rive sud, et par-là de comprendre une partie de la Pointe-Lévi dans l'étendue de la ville. De cette sorte, l'extention de la Pointe Lévi n'aurait pas pour effet de faire tomber Québec en décadence et de ruiner la plus ancienne ville de toute l'Amérique anglaise. Au contraire, l'annexion de la Pointe Lévi à Québec ferait des rives nord et sud le centre d'un commerce incalculable, et de la nouvelle ville ainsi formée une immense cité qui lutterait d'énergie, d'activité et de prospérité avec les autres villes considérables de l'Amérique. Ce sont-là, selon moi, des sujets d'une importance vitale pour Québec, et l'on aurait lieu de s'étonner bientôt s'ils ne devenaient l'objet d'une discussion approfondie de la part des citoyens de cette dernière ville.

Mais en voilà, je pense, assez pour cette fois sur les *railroads* et leurs avantages. Je puis avoir été long et bien long, mais au moins je crois avoir été exact. Quant à mes Lectrices, qui voudront bien me pardonner ma digression tant soit peu *férée*, elles remarqueront en arrivant à St. Hyacinthe combien le chemin de fer a déjà contribué à rendre cette petite ville plus active et plus animée. Elles voudront y voir la nouvelle église catholique, et le vieux collège qui attend patiemment qu'on le rajeunisse. Elles iront visiter les moulins et manufactures de toutes sortes, et finalement voudront goûter aux eaux minérales de Providence qui se trouve vis-à-vis. Tout cela fait, elles reprendront les chars et reviendront à Montréal, enchantées des jouissances que procure une petite excursion sur le chemin de fer de St. Hyacinthe. Pour moi, je leur promets bien de faire de mon mieux pour leur trouver plus tard quelque sujet de conversation plus amusant que celui dont je les ai entretenues dans cette chronique.

CHARLES-EDOUARD.

10 septembre 1849.

Le Collége Romain a été en partie réduit en cendre Les détails, vendredi.

—o—

Il est mort 5 personnes du choléra à Montréal, depuis samedi jusqu'à lundi à midi. L'épidémie règne encore avec violence à Toronto.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal 8 *Septembre*, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après specifiées, situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions enoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Dans JOHN LYNCH, à l'Ile des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente :—Trois Chelins l'Acre.

Township de Chirester.

Rang 1er, Lots A, 1 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.
" 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 25.
" 3me, Lots A, B, C. 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
" 4me, Lots, 8 à 46, contenant depuis 47 à 95 acres.
" 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
" 6me, Lots 27 à 56, contenant depuis 51 à 158 acres.
" 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.
" 2me, Lots 34 et 35, ½ dans l'Est, 50 acres chaque.
" " Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.
Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.
" 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
" 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.
" 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chacune : 7 à 13 contenu inconnu.

Towaship de Waltham.

Rang A Lots B. 1 a 8, contenant depuis 41 à 200 acres.
" 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
" 2me, Lots 1 a 50, contenant depuis 52 à 162 acres.
" 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres.

10 sept—*av.*

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer :

JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle ; l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la resignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Chenet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigne cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 *août* 1849.

AVIS PUBIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettes soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions dudit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 *août* 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiées que conformement à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur les quelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient duement payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne.

Motréal, 7 aout 1849.

BAZAR! BAZAR!!

AUJOURD'HUI, DEMAIN et JEUDI, comme il a été annoncé, il y aura un BAZAR à la MAISON DE LA PROVIDENCE, en faveur des femmes âgées et infirmes et des orphelines de cet Asile. La salle du BAZAR, pendant les trois jours, demeurera ouverte depuis 2 heures P. M. jusqu'à 9 heures du soir. Les personnes bienveillantes de la ville sont priées de visiter ce BAZAR, et de contribuer, par leurs aumônes, à encourager cette œuvre de charité.

ANALYSE
DES
EAUX MINERALES DE PROVIDENCE
A ST. HYACINTHE,

PROCÉDÉE D'UN ABREGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES ET DE LEURS EFFETS GÉNÉRAUX, SUIVIE D'APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES, PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICALES D'APRÈS LA NATURE DE CES EAUX.

ABRÉGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES.

On donne ce nom à toute eau naturelle chargée de matières salines, pour n'être plus potable, ou encore à celle de ces mêmes eaux que réclame l'art de guérir, et qui prend plus exatement le nom de médicamenteuse.

Ces eaux résultent de l'évaporation de l'eau à la surface du Globe et de la condensation correspondante de sa vapeur. Elles se trouvent répandues par infiltration entre les diverses superpositions de notre globe, dont elles suivant les pentes jusqu'à ce que, rencontrant des couches imperméables qui les retiennent, elles s'écoulent souterrainement pour jaillir au dehors dès qu'une issue leur est offerte. Ces eaux contiennent en dissolution une quantité plus ou moins considérable des matières solubles, renfermées dans les divers terrains ou couches quelles ont traversées. Ces liquides doivent leur jaillissement, ainsi que le prouve M. Berthier, au dégagement des gaz ou des vapeurs comprimées qui pressent plus ou moins à leur surface (Celles de *Providence* jaillissent à dix pieds du niveau de leur courant.) Ces jaillissement peut-être dû aussi à ce qu'elles viennent de régions plus élévées.

Elles sont froides ou chaudes ; les chaudes se rencontrent dans les terrains volcaniques ; leur température atteint ou dépasse 20 ° Réaumur. Les froides sont celles dont la température est inférieure à l'air ambiant lors de la saison des bains. Celles de *Providence* marquent 47 ° Fahrenheit lorsque la chaleur de l'air ambiant est à 90 ° Fahrenheit.

La composition de ces liquides est plus ou moins complexe. Les substances que l'analyse chimique y a démontrées jusqu'à présent sont très nombreuses. Ce sont les différents gaz, les acides carboniques, sulphureux, nitriques, boriques, etc. Les carbonates de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse, de soude etc., et de fer y sont tenus en dissolution à la faveur d'un excès d'acide carbonique, ainsi que les borates de soude et d'ammoniac, etc.

Les plus complexes des eaux minérales ne contiennent qu'un petit nombre d'agents médicaux. Ceux que l'on y rencontre le plus ordinairement sont les chlorures de sodium, de calcium et de magnesium ; le sous-carbonate de soude, les sous-carbonates de chaux, de magnésie et de fer, les sulphures de calcium et de magnesium, etc., etc. -Des substances gazeuses, acides ou neutres, de la silice, des matières extractives, etc., etc.

EFFETS DES EAUX MINERALES EN GÉNÉRAL.

Ces effets se rapportent soit a l'eau proprement dite, soit au calorique qu'elles renferment, soit enfin aux différentes substances salines, ou autres, qu'elles contiennent et qui caractérisent chacune d'elles.

Quelque soit leur nature, elles introduisent toutes dans l'économie animale une somme de liquides plus ou moins chargés de substances stimulantes ; et appliquées sur la peau ou à la membrane gastro-intestinale, elles excitent plus ou moins de vitalité, réveillent le jeu des organes, déterminent une sorte de mouvement fébrile, de fièvre médicatrice accompagnée momentanément du moins, de l'augmentation des forces ; quelquefois d'un bien être inconnu et presque toujours suivi d'effets diurétiques, diaphorétiques et purgatifs. D'autres fois leur action est comme insensible, et la guérison a lieu par lysis ; enfin elles agissent quelquefois, à la manière des spécifiques. Les perturbations, les crises qu'elles provoquent doucement pour l'ordinaire et par des voies d'élection, variables suivant leur nature, au lieu d'épuiser les malades, semblent parfois les restaurer. Les hemorrhagies, les abcès plus rares, le retour à la vitalité des organes paralysés, la résolution des ulcères engorgés, la cessation des douleurs, des rigidités, des spasmes, des affection nerveuses, sont des Phénomènes complexes qui doivent plutôt prendre places parmi les cures des maladies que parmi les crises. La disparition des écoulements, des flux accidentels, des éruptions, etc., par suite de leur usage, set une conséquence naturelle du retour des organes à leur état normal.

EFFETS PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES FROIDES, EMPLOYÉES COMME BAIN.

Toutes les fois que le corps est immergé dans l'eau froide, il s'en suit une sédation qui porte son action principale sur le système nerveux et les fonctions qui en dépendent le plus immédiatement. Si l'immersion a été de courte durée, il s'établit immédiatement une réaction caractérisée par l'accélération du pouls, et par l'augmentation de la chaleur de la peau, la réaction qui rétablit ordinairement avec facilité après un bain froid dans l'eau ordinaire, est d'autant plus vive après le bain d'eau salée que les sels qu'elle contient en dissolution sont eux-mêmes doués de propriétés plus excitantes.

L'expérience démontre que l'excitation fébrile est en quelque sorte incompatible avec les spasmes ; aussi les bains d'eau salée sont-ils un des meilleurs moyens à opposer aux affections spasmodiques. Les faits démontrent aussi que les personnes nerveuse trouvent bien de cette médication.

Mais il est une précaution à prendre en faisant usage des bains froids, c'est que les bains froids ne doivent durer que deux, quatre et au plus six minutes. Si au contraire ils sont longtemps prolongés, la stupéfaction primitive peut durer plusieurs heures, et la fièvre réactionnelle ou n'a pas lieu, ou elle se développe avec une intensité qui n'est pas toujours sans inconvénient.

Parmi les effets des bains d'eau salée, il en est un qui a une grande influence, c'est la répartition de la chaleur animale dans tous les membres du corps. Les pieds, les mains presque toujours glacées chez les gens nerveux, reprennent promptement une température normale et la peau du corps, jadis très sensible au froid, perd promptement cette susceptibilité. Ce résultat conduit à un autre encore plus capital, c'est que des personnes qui s'en rhument dès qu'elles sentent un peu de froid ou qui éprouvent des diarrhées et des accidents divers peuvent ensuite braver impunément les rigueurs d'une mauvaise saison. Il est un nombre considérable de maladies internes, que les personnes du sexe éprouvent et qui les font languir, mais que l'on ne peut détailler ici ; la plus grande partie de ces maladies trouvent un remède efficace par l'usage des bains d'eau salée, administrés convenablement d'après les prescriptions des médecins qui ont fait une étude spéciale de l'usage des bains froids dans l'eau salée.

C'est pour cette cause qu'un médecin doit ordinairement prescrire le mode des bains, etc., etc.

Les bains d'eau salée chaude sont loin d'avoir la même influence que les bains froids. Ils sont conseillés dans tous les cas où il existe une débilité générale profonde, comme dans les maladies scrophuleuses, dans la goutte atonique en un mot dans presque tous les cas où l'on conseille les bains sulfureux. (A Trousseau et P. Pidou.)

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE. EAUX FROIDE 47 ° FAHRENHEIT.

Les eaux contiennent les principes suivants :

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carboniqne (dissout en eau)
Protocarbure d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance)
Sulphate de Soude (en petite quantité)
Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.
Chlorure de chaux (en abondance)
Chlorure de Magnèse (en petite quantité)
Sulphate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorydriques, carboniques et sulphiriques : de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carboniques très puissantes et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dypepsie, la cardialgies, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulphates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées ; comme l'on prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard : de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien digne de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts ; les urines deviennent alcalines ; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarchées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des instestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain ; vû ce que l'on a dit plus haut de la médication des bains d'eau salée pris froids. Ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie, dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dependants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eaux se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jours comme purgative et prise par tumbleurs avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours ; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours ; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu : depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesse, d'estomac.— M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts, de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les veudra a un prix bien modéré, vû la facilité du transport de St. Hyacithe à ces autres places, et vû aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaître les lieux des dépôts.

St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Vincent vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE,

ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.

Belœil, 2 juillet 1849.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes.) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures ; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE.
P. C. LOEDEL.
G. DE LANAUDIÈRE,
A. T. VOYER.

Village d'Industrie, 20 décembre 1848.

GRAINS DE JARDIN.
DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardin sont généralement importée en ce pays, en automne et gardées dan des magazins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différntés Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi le graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précedente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on tient les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir eurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES
DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES de FLEURS venant de PARIS par le paquebot *Baltimore* qui a fait voile du Hâvre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent :

Artichauts	Asperges	Fèves
Brocoli	Betteraves	Choux-fleurs
Capucines	Concombes	Carottes
Cerfeuils	Sariettes	Poireaux
Laitue	Melons	Marjol
Moutares	Oignons	Pois-Chux
Persils	Panais	Citrouille
Raves	Rhubarbe	Romarin
Saffran	Sauge	Choux de Savoie
Epinards	Sariette	Thym
Tabacs	Navet	Tomates
Fèves rouges	Betteraves blanches, etc. etc. etc	

BENJ. WORKMAN &c. CIE.
172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 6 avril.

P, S.—Ils ont aussi à vendre un assortimen étendus de GRAINES de FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de graines.

DEUXIEME EDITION
DU
COURT TRAITÉ,
SUR
L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ELÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les régles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçue, quittances ; d'une liste des initiales des titres qualificatifs ; d'une liste des localités où il a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada ; d'une liste des chefs yes départemens sous l'Exécutif de la Province, et des places de durs Bureaux respectifs ; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction dublique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir et offer maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne,	in-8
Do do do	in-12
Do do do	in-18
Do des Ecoles chrétiennes	in-12
Gymnase moral,	in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36	
Do des petits enfans	in-32
Do des enfans pieux,	in-32
Do de l'enfance chrétienne,	in-18
Do Morale et Littéraire,	in-12
Do Instructive et amusante,	in-18
Do Catholique de Lille,	in-18
&c. &c. &c.	

—AUSSI—

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ETS ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE etc. Cie.

rue St. Vent, No. 3
21 mai 1849.—

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chlons.

Pour les Terres de la Couronne au-sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y jusqu'compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dito, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurant, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après. 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres ; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de la-chat de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées : et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée,

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; sinon, il iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux rents locaux respectifs.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc., Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTUER.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Quebec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES rais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0 2 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0 3 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne,	0 0 4
Chaque Insertion subséquente, par ligne,	0 0 1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusque avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquantes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX*.

Montréal,	MM. FABRE, & Cie., libraire
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre. Dirct.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur.
RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque. / Fr. Jos. Cénas. } Ptres.